

*A GENÈVE***Décès de M^{lle} S. Ferrière, membre honoraire du CICR**

Avec M^{lle} Suzanne Ferrière, décédée le 13 mars 1970, disparaît une femme de cœur, qui consacra toute sa vie au service du prochain, et cela avec un courage tranquille et une absolue modestie.

Nièce du D^r Frédéric Ferrière, elle travailla sous sa direction dans le Service des civils de l'Agence centrale des prisonniers de guerre, de 1914 à 1915, puis s'occupa plus tard de la Section des secours du CICR. C'est à ce titre qu'elle fut en rapport, en 1919, avec Eglantyne Jebb et participa, avec cette dernière, à la fondation de l'Union internationale de secours aux enfants, dont elle devint par la suite secrétaire générale.

A plusieurs reprises, le CICR lui confia des missions qui la conduisirent en Russie, en Amérique du Sud et en Afrique, et qu'elle accomplit avec autant d'intelligence que de vaillance, affrontant de grands obstacles, utilisant les moyens de transport les plus inattendus, comme lorsqu'elle franchit les Andes à cheval. Car, à cette époque, dans les pays lointains où elle se rendait pour la Croix-Rouge, les voyages étaient souvent des aventures qu'elle vivait sans se soucier des fatigues et des dangers, mue qu'elle était par sa volonté d'apporter, comme le fit son oncle, une aide aux victimes que ne protégeait alors aucune Convention.

Le Comité international la nomma membre en octobre 1924, et elle ne cessa dès lors de vouer une partie de ses forces à l'œuvre de la Croix-Rouge, poursuivant en même temps des activités diverses dans le domaine social. C'est ainsi qu'elle collabora, d'une manière suivie, à l'Union internationale de secours aux enfants, et contribua à fonder le Service social d'aide aux émigrants, dont elle demeura secrétaire générale jusqu'en 1945, et devint plus tard directrice adjointe, lorsque cette institution se transforma en Service social international.

Dès le début de la seconde guerre mondiale, elle prit une part très active aux tâches de la Croix-Rouge, celle en particulier qui s'exerçait en faveur des civils. Mais elle l'élargit constamment, aidant à la création des messages civils qui permirent à tant de familles, séparées par la guerre, d'obtenir des nouvelles des leurs par l'intermédiaire de Genève,

s'occupant des migrants, organisant des échanges et des rapatriements de civils. En outre, elle accomplit plusieurs missions difficiles, périlleuses même parfois, dans des pays en guerre. Elle ne cessa de travailler pour la cause qui lui était chère jusqu'à la fin du conflit, et ses avis furent précieux ensuite au CICR lorsque furent élaborés les projets des quatre Conventions de Genève.

Ajoutons que M^{lle} Ferrière collabora, à maintes reprises, à la *Revue internationale*, à laquelle elle donna des études importantes, en particulier sur « Les Croix-Rouges de l'Amérique du Sud », « L'activité de guerre et l'activité de paix des Sociétés nationales » et « Le fonctionnement, à l'Agence centrale, des Services s'occupant des civils ».

C'est en septembre 1951 qu'elle démissionna du CICR et fut nommée membre honoraire. Mesurant toute la valeur et l'efficacité du concours que cette éminente personnalité lui a apporté durant de si nombreuses années et avec tant de dévouement, le Comité international lui gardera un souvenir fidèle et profondément reconnaissant.

Nomination d'un médecin-conseil

Le CICR a nommé le D^r Roland Marti médecin-conseil permanent de l'institution.

En 1936, il entre au CICR comme délégué. Il est envoyé aussitôt en Espagne où la guerre civile fait rage. A son retour, en mars 1940, il est nommé chef de délégation en Allemagne, où il restera durant toute la seconde guerre mondiale. Plus tard, de nombreuses missions le conduiront dans de nombreux pays, notamment au Moyen-Orient (1948), au Cachemire (1949), au Bengale (1950), au Vietnam.

Après dix-sept ans d'activité au CICR, le D^r Marti a travaillé pendant dix-sept nouvelles années pour l'UNICEF en Afrique, au sud du Sahara et dans le Maghreb.

Comme médecin-conseil du CICR, il travaillera en étroite collaboration avec les services des délégations et des secours, afin de préparer d'une part les délégués-médecins et leur matériel, et, d'autre part, les secours d'ordre médical. Il demeurera en contact avec les équipes médicales du CICR, en effectuant des visites régulières sur le terrain.